PUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES

exercice

15

Présents

8

Qui ont pris

part à la

délibération

12

Afférents

au conseil

municipal

15

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Recu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID: 028-212800130-20250312-2025_1-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à 18h03, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation 07/03/2025 Date d'affichage

07/03/2025

Présidence:

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance :

M. Patrick RIVARD

Participants:

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT,

Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE,

M. Patrick RIVARD et Mme Jasmonde MARTIN

Absents excusés :

Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX (pouvoir à Julien PICHOT), M. Jean-Luc MARIETTE (pouvoir à Cathy LUTRAT),

M. Vincent ZOUZOULKOWSKY (pouvoir à Robert DARIEN), M. Jean-André CAHUZAC (pouvoir à Alex BORNES)

M. Julien PICHOT

Mme Julie DE FRANCQUEVILLE Absente:

Objet de la Délibération :

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024 Délibération n° 2025_01

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr, rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur le panneau municipal devant la mairie le 27 décembre 2024.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 est approuvé par l'ensemble des membres présents et représentés.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 18/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, **Robert DARIEN**

